DEMANDE DE CARTE D'INVALIDITÉ ET DE CARTE DE STATIONNEMENT

Une photo d'identité par carte demandée

Inscrivez nom et prénom au dos Merci

Les bénéficiaires de l'APA dont le degré d'autonomie est évalué en GIR 1 et 2 peuvent obtenir de plein droit, et à titre définitif, une carte d'invalidité et/ou une carte européenne de stationnement (loi Adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015).
En cas d'accord sur l'attribution de l'une ou des deux cartes, celles-ci seront établies par la Maison départementale des personnes handicapées du Val de Marne (MDPH).

Votre demande concerne

■ **La carte d'invalidité** ☐ Oui ☐ Non

SI oui, s'agit-il d'une demande de renouvellement ? ☐ Oui ☐ Non

■ **La carte de stationnement** ☐ Oui ☐ Non

SI oui, s'agit-il d'une demande de renouvellement ? ☐ Oui ☐ Non

Renseignements concernant le demandeur

Numéro de dossier : .....

Nom : ..... Prénom : .....
(nom de jeune fille ou nom marital pour les femmes)

Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_| Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Pièces à fournir

- S'il s'agit d'une demande de renouvellement, une copie de la carte ou des cartes déjà attribuées.
- Une photo d'identité pour chaque carte demandée (avec votre nom et votre prénom au dos)

Fait le : .....

Signature